

# CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE à IZEAUX

La démocratie est une richesse qui doit vivre au-delà du droit de vote aux périodes électorales.

La confiance se construit à travers des engagements, des échanges réguliers avec un maximum de clarté et de transparence. Chacun alimente les réflexions pour permettre aux politiques de prendre une décision éclairée. Cela permet aux habitants de saisir tous les tenants et aboutissants d'une délibération en ayant contribué au processus. « Un individu, une voix » : chacun.e a des compétences qu'il.elle peut mettre au profit de l'intérêt collectif.

La commune d'Izeaux met en place **une participation citoyenne** qui permet d'impliquer les citoyen.ne.s dans le processus décisionnel.

La décision finale revient au conseil municipal dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le suffrage universel.

La signature de cette charte constitue un engagement civique et volontaire du signataire qui adhère aux valeurs et règles énoncées

## Les valeurs

### **Diversité des Opinions :**

Chaque opinion compte, quelle qu'elle soit. La diversité des idées est une richesse qui permet d'évoluer.

### **Mixité Générationnelle et Sociale :**

Valoriser une représentation équitable de toutes les générations et catégories sociales.

### **Ouverture et Écoute :**

La démarche de consultation est basée sur l'ouverture aux idées et aux propositions de tous les acteurs. L'écoute active est essentielle pour comprendre les préoccupations et les besoins de tous.

### **Respect et Bienveillance :**

Tous les échanges sont respectueux et bienveillants pour un environnement propice à l'échange d'idées constructives.

### **Vision Collective et Intérêt Général :**

Chaque décision est prise en gardant à l'esprit une vision collective et le bien-être de tous. Elle doit permettre de répondre à une question d'intérêt général.

## La Méthode

### **1) Mise en place d'un conseil participatif**

Périodicité : 2 fois / an minimum

Durée : 3 ans renouvelable

Composé de :

- 8 élu.e.s
- 80 habitants et acteurs de la vie locale (commerçants, artisans, profession libérale ...)
- Associations de la commune
- Conseil municipal des enfants

Charte approuvée par délibération du conseil municipal du 06 /09/2023

- Institutions

Le conseil participatif définit les thèmes qui seront abordés dans les commissions. Ces thèmes doivent être fédérateurs et considérés comme prioritaires pour la vie du village et son avenir.

## 2) Des commissions

Périodicité : 4 fois/an minimum ; Durée : 3 ans renouvelable

Qui sont composées de 30 personnes maximum issues du conseil participatif dont :

- Un animateur qui ne participe pas au débat
- Un secrétaire qui est désigné à chaque séance
- Un rapporteur qui présente le compte rendu aux commissions municipales et au conseil municipal si besoin

### Thématiques

- Environnement
- Politique sociale et familiale
- Urbanisme et cadre de vie
- Réponse aux appels à projets des différentes institutions

Le conseil municipal prend sa décision en s'appuyant sur le travail collectif mené par les commissions.

.....

*Je soussigné.e \_\_\_\_\_ m'engage à participer activement à cette démarche de consultation citoyenne et à respecter les valeurs et la méthode énoncées dans la charte ci-dessus.*

*Fait à Izeaux le \_\_\_\_\_ et ce jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.*

Annexe document de présentation